

Compte Rendu du CSAL du 04 mai 2023 – 2ème convocation

Étaient présents :

Syndicats : CFDT/CFTC et FO

Excusés : Solidaires et CGT

Ouverture 14h02

Lecture de la déclaration liminaire intersyndicale (en annexe)

Le Président n'a pas compris pourquoi il n'a pas été avisé du caractère répétitif et continu du boycott des organisations syndicales. Il soulève que toutes les OS étaient présentes à la dernière FS du 29/03/2023. Voilà pourquoi une nouvelle instance a été proposée.

Quant au Règlement Intérieur, Le Président annonce que les Groupes de Travail et réunions prévues sont reportées au minimum au mois de septembre.

FO fait remarquer que depuis l'instauration des nouvelles instances le 06/08/2019, il y avait largement eu le temps de négocier et discuter du RI. Le Président soulève qu'il fallait peut-être attendre les élections des nouveaux représentants à ces instances pour que le RI soit débattu.

Pour l'envoi des documents, le Président souligne qu'il est parfois difficile de tenir le délai de 8 jours, que la Direction fait au mieux, mais qu'elle ne s'engage à rien. Il n'est pas opposé à l'idée d'envoyer les documents au fur et à mesure.

Le Président fait remarquer que la Direction a trouvé une grande salle pour accueillir toutes les organisations syndicales, et leurs suppléants et/ou leurs experts.

FO a demandé, dans le cadre de l'intersyndicale, que le point sur les horaires de la TPH soit revu lors d'un prochain CSAL.

Départ des OS

Fin à 14h18

Déclaration liminaire au CSAL du 04/05/2023 – DDFIP 01

Monsieur le Président,

Vous n'avez pas dû être étonné de notre absence à l'ouverture de l'instance du 25 avril 2023. Vous avez convoqué ce CSAL alors que la période de suspension de toute participation des organisations syndicales aux instances (hors urgences de sécurité) est connue et toujours en cours. Nous nous permettons de vous rappeler que l'intersyndicale nationale, relayée par les intersyndicales locales, a décidé de ne participer à aucune instance tant que le sujet des retraites n'était pas clos et que le règlement intérieur du CSA n'était pas sur la table, entre autres. Le dialogue social nécessite un climat propice aux échanges constructifs. La période ne s'y prête guère.

En intersyndicale, les élus du CSAL de la DDFIP de l'Ain sont favorables à un changement de plage d'horaires d'ouverture au public de la TPH car cela permettra plus de cohésion entre les agents, sans dégrader l'accueil du public.

Pour autant, on ne sollicite pas l'avis des membres du CSAL à 8 jours de l'échéance (2 mai 2023). Le délai est trop court. Si l'instance venait, comme cela a été le cas, à ne pouvoir se tenir, la 2^e convocation a toutes les chances d'avoir lieu a posteriori. La preuve, nous sommes le 4 mai. L'avis ne serait donc plus qu'une validation d'un fait accompli. Ce n'est pas notre définition du dialogue social. D'autant plus qu'une fermeture à 12H00 semble recevoir l'avis plutôt favorable des agents.

Ce point était porté à l'ordre du jour sur la convocation datée du 4 avril 2023, reçue par courriel daté du 6 avril 2023.

Les documents relatifs aux divers points et notamment celui qui nous occupe, ont été reçus par courriel du 17 avril 2023, en pleine période de congés.

Il était probablement possible de nous communiquer la fiche de l'évolution des horaires de la TPH dès l'envoi de la convocation. Grouper l'envoi des documents n'est pas une obligation. Communiquer les documents dans un délai minimum de 8 jours n'est qu'une obligation minimale (selon les termes du RI des CTL, quid de celui des CSA?). Rien n'empêche, bien au contraire, de les communiquer plus tôt quand cela est possible. Cela permettrait un meilleur délai de préparation pour les élus et serait alors de nature à améliorer le dialogue social.

Lorsque le climat social sera suffisamment apaisé pour permettre la convocation régulière du CSAL, le point concernant les horaires de la TPH pourrait être à nouveau porté à l'ordre du jour et présenté pour « avis » aux membres du CSAL.

Dans l'intervalle, l'intersyndicale, souhaitant rester positive et priorisant les agents, donne un avis favorable à l'évolution des horaires d'ouverture au public de la TPH. Concernant les autres points de l'ordre du jour, sachant que nous quitterons cette instance sans débattre, nous vous demandons qu'ils soient également reportés à un prochain CSAL, quand les conditions seront réunies pour le convoquer.

Merci de joindre cette déclaration au procès-verbal de ce Comité Social d'Administration.

L'intersyndicale des élus du CSAL de la DDFIP de l'Ain.



STOP AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS